

CONVENTION COURT SEJOUR

Nom et prénom du résident :

Je soussigné(e) certifie avoir été informé(e) que le prix, pour un court séjour, est de **Fr. 60.-** par jour pendant 30 jours, par année civile.

Je prends note que si je suis au bénéfice des prestations complémentaires, j'ai la possibilité, sur présentation de **ma facture dûment réglée**, de m'en faire rembourser la moitié, soit **Fr. 30.-** par jour.

Le droit au séjour de 30 jours dans notre établissement dépend du nombre de jours passés dans un autre établissement, dans la même année civile.

En cas de séjour supérieur à 30 jours, le SASH décide de l'opportunité de la prolongation du court-séjour.

En outre, si le court séjour se transforme en long séjour, le prix journalier s'élèvera au prix de pension de l'année en cours.

Date de l'entrée :

Clarens, le :

Signature :

Date du départ :

Nombre de jours passés dans notre établissement :

Signature :